

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

09093675



24 JUIN 2009

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/07/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0.453.062.155
Dénomination(en entier) : **S.P.R.L. SLUYSMANS ASSURANCES - PRETS**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 4630 Soumagne, rue des Deux Tilleuls 38

Objet de l'acte : Modification de la dénomination – transfert du siège social – création d'un second siège d'exploitation – modification des statuts.

Extrait de l'acte reçu par Maître José MEUNIER, Notaire à Olne, le 11 juin 2009, en cours d'enregistrement. Il résulte que:

A COMPARU :

La société en commandite simple dénommée « SCHOTTE ACTIVITY GROUP » ayant son siège social à 4040 Herstal, rue des Champs de Vivegnis 6.

Société constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date du premier septembre deux mille huit, publié par extrait aux annexes au Moniteur belge, le quinze septembre suivant, sous le numéro 2008-09-15 0148195.

Société immatriculée au registre des personnes morales de Liège sous le numéro d'entreprise 0.806.159.476, et assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro 806.159.476.

Ici représentée par son gérant :

Monsieur SCHOTTE Jean-Jacques Fabien, né à Lubumbashi, le seize avril mil neuf cent septante-quatre (numéro national : 74.04.16 371-52, ici repris avec son accord), célibataire, domicilié à 4040 Herstal, rue des Champs de Vivegnis 6.

Laquelle société, est l'associée unique de la société privée à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée « S.P.R.L. SLUYSMANS ASSURANCES - PRETS », ayant son siège social à 4630 Soumagne, rue des Deux Tilleuls 38.

L'associée unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire de la société précitée.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Josette LAHAYE, Notaire à Beyne-Heusay, le six juillet mil neuf cent nonante-quatre, publié par extrait aux annexes au Moniteur belge du vingt-sept juillet mil neuf cent nonante-quatre, sous le numéro 1994-07-27 236.

Société immatriculée au registre des personnes morales Liège sous le numéro d'entreprise 0.453.062.155 et assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro 453.062.155.

Que l'associée unique a pris les décisions suivantes :

1. Première résolution.

Modification de la dénomination.

L'associée unique décide de changer la raison sociale « S.P.R.L. SLUYSMANS ASSURANCES - PRETS » par « INNOV INVEST », et de remplacer le texte de l'article 1 des statuts par le texte suivant : « Il est formé une société privée à responsabilité limitée sous la dénomination INNOV INVEST. »

2. Deuxième résolution.

Transfert du siège social et siège d'exploitation – création d'un second siège d'exploitation.

L'associée unique décide de :

-transférer le siège social et siège d'exploitation à l'adresse suivante : 4030 Liège (Grivegnée), rue de Herve 72 ;

-créer un second siège d'exploitation à l'adresse suivante : 4020 Liège (Wandre), rue du Pont de Wandre 45.

-spécifier les régions où le siège social peut être transféré par simple décision de la gérance, savoir : « tout autre endroit de la région de langue française de Belgique ou de la région de Bruxelles Capitale ».

En conséquence, l'article deux des statuts est intégralement remplacé par le texte suivant :

« Le siège social est établi à 4030 Liège (Grivegnée), rue de Herve 72.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la région de langue française de Belgique ou de la région de Bruxelles Capitale par simple décision de la gérance qui a tous pouvoirs pour faire constater authentiquement la modification des statuts qui en résulte.

Tout changement du siège social est publié à l'annexe au Moniteur belge par les soins de la gérance.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature

Réserve
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/07/2009 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

La société peut établir, par simple décision de la gérance, des sièges administratifs, d'exploitation, agences, ateliers, dépôts ou succursales en Belgique ou à l'étranger.

La société comporte deux sièges d'exploitation, à savoir :

Le premier à 4030 Liège (Grivegnée), rue de Herve 72 ;

Le second à 4020 Liège (Wandre), rue du Pont de Wandre 45.»

3. Troisième résolution.

L'associée unique confère tous pouvoirs à la gérance pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent, et pour la coordination des statuts.

Pour extrait analytique conforme délivré avant enregistrement dans le seul but d'être déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Liège. Déposés en même temps : - expédition du procès-verbal - coordination des statuts;

Jose Meunier

Notaire

Falise, 1

4877 Olne

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature